



NOTE DE FRAIS CDSC 65

COMMISSION : SSF

DATE	19 /12/2024
A rembourser à	Feydit Jean Luc
Adresse	3 chemin de l'arrioulat 65 400 Arras En Lavedan
Téléphone	06 42 59 75 83

DEPLACEMENTS					
Objet du déplacement	(obligatoire) :				
Date du déplacement	(obligatoire) :				
Ville départ :		Dept :		Pays :	
Ville arrivée :		Dept :		Pays :	

DESCRIPTIF DE LA DEPENSE				MONTANTS	Destination comptable
1	En VOITURE	0,34 €	Nb de Kms Aller/Retour :	0,00 €	
	Covoiturage : préciser nom du/des passager(s) au recto:	0,38 €	Nb de Kms Aller/Retour :	0,00 €	
2	Péages			0,00 €	
3	En TRAIN (valeur billet 2ème classe) :				
4	En AVION (seulement si trajet équivalent SNCF > 5 heures et si prix avion < prix SNCF x 1,5)				
5	Repas 24€			0,00 €	
6	Hôtel province 70€	Hôtel Paris 120€		0,00 €	

FRAIS ENGAGES LORS DE L'ENCADREMENT D'UN STAGE					
7	Déplacements pendant le stage <small>préciser détail des kms parcourus au verso</small>	0,380 € / km	Nombre total kms :	0,00 €	
8	Participation aux frais matériels des cadres fédéraux	20€ / jour	Nombre de jours :	0,00 €	

AUTRES FRAIS					
9	Timbres				
10	Fournitures de bureau				
11	Photocopies				
12	Téléphone hors abonnement accès internet				
13	Autres :			209,00 €	

Joindre obligatoirement les justificatifs

TOTAL

209,00 €

Signature du bénéficiaire	Nom et signature du trésorier ou du président	Réservé au traitement financier et comptable	
		REGLEMENT	#REF!
		Date	
		Compte analytique	
Attention, les frais doivent être présentés dans les 30 jours qui suivent la dépense (15 jours en décembre), au-delà les remboursements ne seront plus possibles		Ligne d'objectif	
		Pièce comptable	

NB : il est possible de faire un abandon de frais au cdsc 65 ; si cela est le cas, ne pas renseigner ce modèle de note de frais, mais le modèle spécifique, avec barème idem salariés, plus avantageux et permettant une réduction de 66% de la somme engagée.